

Séance du lundi 25 mai 2020

L'an deux mil-vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Election du Maire. **Délibération**
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire. **Délibération**
- Election des adjoints au Maire. **Délibération**
- Indemnités du Maire et des Adjoints. **Délibération.**
- Désignation des membres qui siégeront aux comités syndicaux de la commune, aux commissions de la Communauté de Communes des Loges et au PETR (Pôle d'équilibre des territoires ruraux). **Délibération.**
- Désignation des correspondants (prévention routière, grippe aviaire, sécurité défense...). **Délibération.**
- Délégation du Maire aux adjoints et délégation de signature aux adjoints et à la secrétaire de mairie. **Délibération.**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence	
2020-05-10	

Objet de la délibération	
Élection du Maire	

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/05/2020

Date d'affichage
19/05/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Michel THOUVIGNON.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Élection du Maire

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L 212264, L 2122-7, L 2122-8 et L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des collectivités Territoriales.

Un candidat s'est présenté : Monsieur Vincent ASSELIN.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- . Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- . Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur Vincent ASSELIN a obtenu 14 voix. La majorité absolue étant de 8 voix, Monsieur Vincent ASSELIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence
2020-05-11

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/05/2020

Date d'affichage
19/05/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu les élections du Conseil Municipal du 15 mars 2020,
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire du 25 mai 2020,

Le Maire indique que, selon l'article L 212261, la loi prévoit la nécessité de désigner dans chaque commune au minimum un adjoint. Cet adjoint est appelé à remplacer le Maire en cas d'empêchement. Il n'y a pas d'exception à cette règle.

Selon l'article L 212262, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil Municipal.

Par conséquent, avant de procéder à l'élection du ou des adjoints, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints.

L'effectif du Conseil Municipal de la Commune étant de 15, le nombre à ne pas dépasser est de :
 $15 \times 30 \% = 4.5$, soit 4 adjoints.

Le Conseil Municipal, après un vote à mains levées, décide à l'unanimité d'élire 4 adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence
2020-05-12

Objet de la délibération
Election des adjoints au Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/05/2020

Date d'affichage
19/05/2020

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Election des Adjoints au Maire :

Vu les élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire du 25 mai 2020,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints au Maire,

Il y a lieu de procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent, de commencer par l'élection du premier Adjoint.

Après appel à candidature, il est procédé au dépouillement du vote.

Élection du 1^{er} Adjoint : se présente Madame Caroline BARROS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : Madame Caroline BARROS : 14 voix

Madame Caroline BARROS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première Adjointe au Maire.

Élection du 2^{ème} Adjoint : se présente Monsieur Dominique LELIÈVRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 2
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Dominique LELIÈVRE : 13 voix

Monsieur Dominique LELIÈVRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint au Maire.

Élection du 3ème Adjoint : se présente Monsieur Michel MEUNIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur MEUNIER Michel : 15 voix

Monsieur Michel MEUNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint au Maire.

Élection du 4^{ème} Adjoint : se présente Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletin blanc : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Olivier LEFAUCHEUX : 14 voix

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième Adjoint au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence
2020-05-13

Objet de la délibération
Indemnités du Maire et des Adjoints.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
16/03/2020

Date d'affichage
19/05/2020

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Indemnités du Maire et des Adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints : indemnité de 31% de l'indice terminal brut à Monsieur le Maire et de 8.25% de l'indice terminal brut à chacun des quatre adjoints, et ce à compter du 25 mai 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence
2020-05-14

Objet de la délibération
Désignation des membres qui siégeront aux comités syndicaux de la commune.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/05/2018

Date d'affichage
19/05/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Désignation des membres qui siégeront aux comités syndicaux de la commune :

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Guilly-Sigloy (S.I.I.S de Guilly-Sigloy) :

Délégués titulaires : Caroline BARROS – Hervé POTHIER – Vincent ASSELIN – Marie-Ange BALDY

- Pour compléter le bureau de l'Association Foncière de remembrement de Sigloy (A.F.R de Sigloy) : les membres du Conseil Municipal décident de nommer :

Délégués : René COCHARD, Philippe LEFAUCHEUX, Bernard ASSELIN

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable (S.I.A.E.P) :

Délégués titulaires : Olivier LEFAUCHEUX, Vincent ASSELIN, Michel MEUNIER
Délégué suppléant : Caroline BARROS

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein de la Commission d'Action Sociale (ancien C.C.A.S) :

Délégués : Dominique LELIÈVRE, Marie-Ange BALDY, Paul MARCOIN

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) :

Délégués : Bernard ASSELIN, Julio FAMILIAR, François CATHELIN, Michel MEUNIER, Denise VILLETTE

- Le Conseil Municipal propose comme délégués amenés à siéger au sein du Pôle d'équilibre Territorial et rural Forêt Orléans-Loire-Sologne (P.E.T.R) :

Délégué titulaire : Dominique LELIEVRE
Délégué suppléant : Olivier LEFAUCHEUX

- CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Titulaire : Dominique LELIEVRE
Suppléant : Hervé DESBOIS

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein de la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées (C.L.E.C.T.) :

Délégué titulaire : Vincent ASSELIN
Délégué suppléant : Caroline BARROS

- Conseil de la Communauté de Communes des Loges :
Titulaire : Vincent ASSELIN
Suppléante : Caroline BARROS

- Le Conseil Municipal propose comme délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (S.I.C.T.O.M) :

Délégués titulaires : Michel MEUNIER
Délégué suppléant : Paul MARCOIN

Désignation des membres qui siégeront aux commissions communales :

- **Commission finances et personnel communal** : Denise VILLETTE, Anne MILLISCHER, Dominique LELIEVRE, Vincent ASSELIN, Caroline BARROS.

- **Commission Travaux – voirie – équipement** : Denis BOURSIN, Hervé POTHIER, Julio FAMILIAR, Bernard ASSELIN, Paul MARCOIN, Hervé DESBOIS, Michel MEUNIER.

- **Commission Risque inondation – PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : Caroline BARROS, Julio FAMILIAR, Olivier LEFAUCHEUX, Denise VILLETTE.

- **Commission communication – bulletin municipal – site internet** : Anne MILLISCHER, Dominique LELIEVRE, Paul MARCOIN, Denise VILLETTE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence
2020-05-15

Objet de la délibération
Désignation des correspondants prévention routière, grippe aviaire et sécurité défense.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/05/2020

Date d'affichage
19/05/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Désignation des correspondants prévention routière, grippe aviaire et sécurité défense.**

- Le Conseil Municipal désigne comme correspondant Prévention routière :

Correspondant : Anne MILLISCHER

- Le Conseil Municipal désigne comme correspondant grippe aviaire :

Correspondant : Julio FAMILIAR

- Le Conseil Municipal désigne comme correspondant Sécurité Défense :

Correspondant : Paul MARCOIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2020

Référence
2020-05-16

Objet de la délibération
Délégation du maire aux adjoints et délégation de signature aux adjoints et à la secrétaire de mairie. Pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/05/2020

Date d'affichage
19/05/2020

Vote
A l'unanimité Pour : Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt et le 25 mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Délégation du Maire aux adjoints et délégation de signature aux adjoints et à la secrétaire de mairie et pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les délégations font l'objet d'un arrêté du Maire, conformément à l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales. Il s'engage donc à prendre tous les arrêtés correspondants.

Pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de déléguer les compétences suivantes à Monsieur le Maire, pour toute la durée du mandat :

- la signature du bail des biens communaux ;
- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal * ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 02/06/2020

Et

Publication ou notification du :

- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 213-3](#) du même code (1^{er} alinéa) * ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
- l'avis de la commune, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles [L. 240-1](#) à [L. 240-3](#) du code de l'urbanisme.
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

La séance est levée à 21h13.